

# ASSOCIATION « JOURNAL CLARTE »

Section Notre Dame du Bas Armagnac

L'objet de l'association « JOURNAL CLARTE » est de rédiger, gérer, animer, produire et distribuer largement, à toute personne qui le désire, une publication inter paroissiale bimensuelle dans le diocèse d'Aire et de Dax (Landes 40), dont le titre est CLARTE .  
Un journal bimensuel qui parle aux habitants des Landes, de la vie de leur village, dans leur campagne, leur pays.

## **Soutenez notre action !**

Afin de participer à la diffusion de CLARTE dans nos villages et nos campagnes, faites **un don libre** ou **un contrat de Mécénat** avec contre partie publicitaire.

CLARTE est un journal "Inter paroissial" ; il y a actuellement 30 éditions avec plus de 40.000 tirages dans les Landes dont 1.200 en Bas Armagnac.

Ainsi le journal se présente actuellement sous la forme de deux cahiers encartés l'un dans l'autre, le cahier "fond commun diocésain" qui est commun à toutes les éditions et un cahier "paroissial" particulier à chaque édition.

## **OBJECTIFS**

### **1 – Etre proche des lecteurs**

C'est une orientation fondamentale du journal. Elle passe par l'attention à la vie quotidienne des Landais. "Si la rumeur du vaste monde me révèle mon impuissance, la chronique de mon quartier ou de mon village stimule mon engagement" (P. Jean Bianchi).

Cependant, *Clarté* veut aussi inclure dans ses lignes la dimension de l'Eglise Universelle : grands textes du Magistère, informations sur le contenu de la foi, échos des événements nationaux et mondiaux. Il est fait place aux nouvelles que nous recevons des missionnaires ou des coopérants.

### **2 – Journal d'information diocésaine**

*Clarté* a pour objectif de donner une identité à chacune des paroisses landaises dans le cadre de l'Eglise diocésaine.

Dans le fond commun, le journal rend compte de la vie de l'Eglise diocésaine : rassemblements, célébrations, grandes orientations, ce qui est prévu et annoncé dans l'agenda diocésain.

Le "cahier paroissial" raconte la vie de la paroisse, tout en faisant le lien avec les événements de la vie communale. Il s'agit généralement d'un ensemble de textes rédigés par les paroissiens... Il comprend une partie proprement paroissiale, dont le contenu concerne l'ensemble du territoire et une partie "Relais" où chaque village peut relater les événements qui le concernent. Cette répartition veut refléter l'articulation entre la paroisse et les relais. Les paroisses landaises sont regroupées en Pays : dans certains secteurs, des pages sont communes aux paroisses d'un même Pays pour développer une collaboration et le sentiment d'une appartenance et d'un travail communs.

Le comité de rédaction a le souci d'offrir aux chrétiens la possibilité d'exprimer leurs opinions autant sur les faits de société que sur la vie même de leur Eglise.

### 3 – Faire le lien entre la foi et la vie

Notre souci est d'articuler les événements de la vie locale avec les données de la foi en Jésus Christ. A propos des événements qui ont un impact important dans notre entourage (par exemple, la vie familiale, l'emploi et le chômage, la santé etc.), nous voulons faire entendre quelques échos de l'Evangile et de la pratique habituelle des chrétiens. Ainsi nous pouvons donner une certaine actualité au témoignage des premiers apôtres et donner la possibilité aux chrétiens de s'engager aujourd'hui dans le droit fil de cette tradition. De même, nous voulons donner la signification en profondeur des événements de la vie de notre diocèse : rassemblements, célébrations, pèlerinages, rappels historiques...

L'obligation légale de traiter de sujets d'intérêt général, imposée par la Commission Paritaire, rejoint le projet de Clarté qui est bien celui défini par le Concile Vatican II : "les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes d'aujourd'hui (...) sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur " (Lumen Gentium, n° 1).

### 4 – Annoncer une « Bonne nouvelle »

C'est l'ambition de notre journal. Ce qui ne veut pas dire que les événements rapportés soient tous des événements heureux. Mais notre volonté est de toujours souligner ce qui peut être un signe d'espérance, de confiance en l'homme, en Dieu.

## Soutenez notre action !

Faites **un don libre** ou **un contrat de Mécénat** avec contre partie publicitaire sur le journal CLARTE, votre logo-lien sur nos sites Internet, avec page de présentation, adresse url personnalisée;

Vous participerez ainsi à la diffusion de CLARTE, un journal bimensuel qui parle aux habitants de leur vie dans leur village, leur campagne, leur pays.

## CONTACTS :

Pour une information, un rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.

**- Correspondant « Journal CLARTE » Notre Dame du Bas Armagnac :**

Jean-marie THIRION tél . 05 62 09 54 58 clarte@ndba40.cef.fr

**- Dons et contrats de mécénat :**

Chèque libellé à l'ordre de: Notre Dame du Bas Armagnac

adresser à : Mme Villetorte Bourg

Trésorière ndba CLARTE

40310 HERRE

**- Secrétariat paroissial - Presbytère:**

31 lotissement de Ribère 40240 LA BASTIDE D'ARMAGNAC

Tél. / fax : 05 58 44 66 40 – Tél. / répondeur : 09 60 42 34 42 -

Permanence paroissiale - Tél. 06 71 20 95 02

# Contrat de Mécénat

**Entre :**

**Le donataire :** Paroisse Notre Dame du Bas Armagnac Journal « Clarté »  
Secrétariat paroissial 31 lotissement de Ribère 40240 LA BASTIDE D'ARMAGNAC  
et

**Le donateur :** .....

**Il est convenu :**

## **Art 1 : Préambule**

Le présent contrat a pour but de soutenir financièrement l'édition et la distribution du Journal « Clarté », en conformité avec sa charte éditoriale de juin 2008, dans les dix huit communes d'ARX, BAUDIGNAN, BETBEZER, CREON, ESCALANS, ESTIGARDE, GABARRET, HERRE, LABASTIDE, LAGRANGE, LOSSE, LUBBON, MAUVEZIN, PARLEBOSCQ, RIMBEZ ET BAUDIETS, ST-JULIEN, ST-JUSTIN, VIELLE-SOUBIRAN de la Paroisse Notre Dame du Bas Armagnac.

## **Art 2 : Durée**

Le présent contrat a une durée d'un an renouvelable.

## **Art 3 : Objet**

Le donateur fait **don** au donataire, ci-dessus nommé : la somme de .....

En remerciement du don consenti, et en contrepartie, le donataire s'engage à faire figurer le nom de l'entreprise « mécène » sous la forme d'un encart publicitaire dans le journal CLARTE de la paroisse pendant toute la durée du contrat. Selon l'importance du don, il pourra être également proposé un logo-lien numérique sur sites Internet, une page de présentation de l'activité du mécène, une adresse url personnalisée.

Clauses particulières : .....

## **Art 4 :**

Dans le cadre du contrat de mécénat, les sommes objet du don sont entièrement affectées à l'édition du journal CLARTE et à sa large distribution comme souhaitée dans la charte éditoriale. Le donataire s'engage à rembourser l'entreprise dans le cas de non réalisation de ses engagements ci-dessus.

*Date et signatures des représentants légaux ou mandatés.*

*Le Donataire*

*le Donateur*